

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 11

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé : récit militaire
Autor: Sales, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247877>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

Cinq ans plus tard, en 1194, l'abbé de Murbach céda à l'abbaye de Grandgourt le droit de patronage de l'église de Gerwyler, petit village aujourd'hui détruit, près de Pfetterhausen. ¹⁾

Cependant le monastère de Grandgourt ne prospérait pas. Ses biens ne suffisaient pas pour faire vivre les religieux et entretenir l'église et la maison. Peut-être aussi les novices faisaient-ils défaut. Toujours est-il que lorsque l'abbé Rodolphe mourut (on ne sait pas au juste en quelle année), il n'eut pas de successeur. Les moines de St-Morand, près d'Altkirch, de l'Ordre de Clugny, profitèrent de la circonstance pour envahir Grandgourt et s'en emparer, sous prétexte que cette maison leur appartenait. On ne sait pas au juste sur quoi ces religieux basaient leurs prétentions. Je suppose que Grandgourt avait été cédé gratuitement à Bellelay par le prieuré de Lanthénans à condition qu'une abbaye s'y établirait, et que l'abbaye ayant cessé d'exister, les religieux de St-Morand s'imaginèrent avoir le droit d'en reprendre possession au nom de leur Ordre. Quoi qu'il en soit, Bellelay réclama sa propriété. Une transaction négociée par des arbitres et conclue le 12 mars 1208 mit fin au différend. Les arbitres furent Thierry, prévôt, et Henri, moine de St-Alban à Bâle, Renauld, prieur de St-Ulrich, Henri, chanoine de Moutier, Burchard, chanoine de St-Imier, Hugues, cellérier d'Altkirch et Rodolphe, prieur de Bellelay. Il fut statué que Grandgourt avec toutes ses propriétés serait rendu à Belle-

1) Mgr Vantrey, l. c.

Feuilleton du Pays du dimanche 6

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

III

Le Capitaine Chenu

— Oui, messieurs, oui, il faut le conseil de guerre ! Car les choses ne sauraient durer ainsi. L'autre semaine, un servent du 4^e d'artillerie a été assommé sans qu'on ait retrouvé les coupables. Il y a un mois, un caporal du 26^e d'infanterie a été trouvé, la jambe cassée, derrière la caserne Latour-Maubourg ; et encore pas de coupable ! Il y a six semaines, on a ramassé un soldat du train, au milieu du Champ-de-Mars, le crâne horriblement fendu ; l'instruction n'a pas abouti... Or, nous nous trouvons en face de deux hypothèses : ou bien ces incidents proviennent de rixes entre soldats et ouvriers ; ou bien ce sont des soldats qui se battent entre eux, ce qui

lay, mais que l'abbé de Bellelay paierait aux moines d'Altkirch une indemnité de 50 livres bâloises dont 15 devaient servir à éteindre les dettes de Grandgourt. ¹⁾ Cette sentence rendue sous la présidence de l'évêque de Bâle, Luthold de Rôtheln, fut aussitôt mise à exécution. Grandgourt resta à Bellelay et fut désormais un simple prieuré où résidaient quelques religieux qui devaient desservir les deux paroisses de Montignez et de Gerwyler.

Revenons à Bellelay et à la bulle par laquelle le pape Lucius III confirma, le 24 mars 1181, les possessions de l'abbaye de Bellelay. ²⁾ Malheureusement le nom de l'abbé ne figure pas dans le document pontifical. Les propriétés de l'abbaye sont à cette époque, outre la courtière de Bellelay, l'église de Tavannes avec la chapelle de Chindon, l'église de Nugerol, celle de Boécourt et les vignes de Falbringen près de Bienne déjà désignées précédemment dans d'autres actes, des champs sis à *Corcelles* (probablement Courcelles près de Montignez) et à *Marnes-Casale* (localité inconnue), un alleu à *Loveresse* consistant en champs et prés, un alleu semblable à *Teinmagio* (localité inconnue), un alleu situé en partie à *Bévilard* et en partie à *Moutier* (probablement près de Champoz qui dépendait jadis de la paroisse de Moutier), un alleu à *Fornet* consistant en forêts, prés et champs, un autre alleu également à *Fornet* (probablement Fornet-dessous), un corps de biens situé à la *Racine* (près de Sauly), un corps de biens à *Courcelon*, un alleu à *Develier*, un alleu à *Delémont*, un alleu à *Courfaivre*, un

1) Cartulaire de Bellelay, p. 72 et Trouillat, I, 446.

2) Trouillat, I, 380 ; Trouillat I, p. 385.

est plutôt mon avis ; et, si c'est cela, je vous garantis bien.

Il appuyait sur chaque syllabe :

— ... Que le gaillard ne m'échappera pas.

Ces paroles s'adressaient au lieutenant, lequel croyait à des attaques de rôdeurs de nuit, au sous-lieutenant, lequel, frais écos de Saint-Cyr, ne croyait à rien du tout, au sergent-major et à l'adjudant, lesquels avaient certaines raisons de croire que tout cela se passait entre camarades trop éméchés qui, le lendemain, regrettaient tout et se font un point d'honneur de ne pas se dénoncer entre eux.

— Oui, répétait le capitaine Chenu, je vous garantis que le gaillard ne m'échappera...

Mais le marchi introduisait Césaire ; et, aussitôt, le capitaine Chenu modérait sa colère, reprenait son visage de bon père de ses hommes. Et :

— Voyons, Parisot, comment cela s'est-il passé?... Allons !

Malgré cet « allons » plein de bienveillance, d'encouragement, Césaire ne répondit pas. C'est toujours dangereux de parler trop vite ; et ce n'était pas la peine d'avoir la réputation d'un

alleu à *Glovelier* (probablement à Sceut), un alleu à *Vigneules*, au bord du lac de Bienne, un alleu à *Bezingen*, ¹⁾ un alleu à *Bettlach*, près de Soleure, un alleu à *Courgenay*, un alleu à *Villars* (sur Fontenais), un alleu à *Bure*, une courtière à *Montignez*, un alleu à *Cœuve*, le monastère de *Grandgourt* avec un alleu à *Courtemaiche*, une courtière à *Lugnez*, une courtière à *Gerwyler* (près de Pfetterhausen) et un alleu près d'*Altkirch*.

En 1189, Ulrich de Neuchâtel donna à l'abbaye de Bellelay une partie de l'alleu qu'il possédait à *Granges* (canton de Soleure). ²⁾

C'est à cette époque, en 1191, que Berthold IV de Zähringen, suivant l'exemple de son oncle Berthold III qui avait élevé Fribourg vers 1178, fonda la ville de Berne qui devait, trois siècles plus tard, prendre une si grande part aux affaires de l'évêché de Bâle.

En 1192, quatre habitants de Villars en Vuilly, Simon, Pierre, Gérard et Charbon prennent l'habit religieux à Bellelay et cèdent à ce monastère tout ce qu'ils possèdent, avec l'autorisation d'Amédée, comte de Genève, qui renonce en faveur du dit monastère à tous les droits qu'il pourrait avoir sur ces biens. ³⁾

L'abbé Louis (ou Adam) qui présida à la fondation de Grandgourt et à qui la bulle de Clément III fut adressée, mourut le 18 avril 1202.

(A suivre)

JECKER, curé.

1) Dans la bulle du pape Honorius III cette localité est appelée *Zazingen*. C'est ou *Boujean*, près de Bienne, ou *Zäsingen*, près de Landser, en Alsace. Voir Trouillat, I, 500.

2) Trouillat, I, 416.

3) Trouillat, I, 424.

malin de Normandie pour se laisser tirer les vers du nez par un capitaine Chenu.

— Eh bien ? Parisot ?

— Dam, j'sais pas, mon capitaine.

— Qu'est-ce que vous ne savez pas ?

— Hé, mon capitaine, fit-il en le regardant tranquillement, je ne sais pas très ben c'que vous m'demandez.

Le capitaine eut certainement envie de se mettre en colère, mais en même temps la force de se dominer, et il interrogea sans impatience :

— Voyons... ce qui s'est passé, hier, entre vous et Dubreuil ?

— Dam, mon capitaine, demanda à son tour Césaire, après un instant de réflexion, qu'est-ce que vous voulez qu'il se soit passé entre Dubreuil et moi ?

— Est-ce que vous n'avez pas été ensemble toute la soirée ?

— Ça oui, ça oui, puisque nous sommes allés voir ensemble les illuminations.

— Et après ?

— Après?... Ben, nous sommes revenus.

— Ou avez-vous diné ?

— Nous n'avons pas diné.

— Pourquoi ?

Nous attirons l'attention de nos lecteurs, à la campagne surtout, sur l'excellente étude dont nous commençons la publication dans le numéro de ce jour et qu'un amateur d'horticulture très entendu dans cette partie écrit spécialement pour eux. Elle a rapport à la culture des arbres fruitiers, notamment des poiriers et des pommiers, culture bien trop négligée dans notre contrée. Les avis et descriptions que donne notre distingué correspondant seront d'une grande utilité à maints propriétaires.

CHRONIQUE HORTICOLE

Les arbres et les fruits

Quel plaisir de croquer, en cette saison rigoureuse, une bonne pomme, un *petit fenouillet* gris, par exemple, de savourer une *calville blanche*, de mordre, à belles dents, au milieu d'une poire fondante et parfumée, telle qu'une *Passe-crassane*, une *Passe-Colmar*, une *bonne de maline*, une *St-Germain*.

Très bien, me direz-vous, pour ceux qui possèdent ces fruits excellents, mais le commun des mortels n'en possède point et on n'en trouve pas au marché. D'ailleurs, nous ne connaissons pas les fruits, par leur nom.

Permettez-moi de vous dire que c'est là votre grand tort. Vous achetez un fruit de superbe apparence, coloré comme la pomme d'Eve; vous n'en connaissez pas le nom; on vous livre alors une poire fade, insipide, si non âpre ou déjà blétée.

Il y a donc là une lacune à combler.

S'il est vrai que souvent : *savoir c'est pouvoir*, cet adage est vrai surtout en horticulture. Nous n'habitons pas la Sibérie; les arbres, les fruits, les fleurs viennent beaux, nombreux et variés dans notre région, mais que d'ignorance, de routine, de laisser-aller! — Des arbres de verger moussus, sales, teigneux, qui n'ont jamais connu les soins du coiffeur ou du perruquier; des jardins, bien cultivés en apparence, mais produisant de mauvais légumes, faute de bonnes graines et de bonnes espèces; de jolies fleurs, mais mal soignées et mal présentées.

Nous nous proposons donc dans une série de modestes articles, qui seront plutôt une causerie, d'instruire d'une façon aussi intéressante que possible les lecteurs du *Pays du Dimanche*, au sujet des choses concernant l'horticulture en

général, qui comprend trois grandes divisions : les fruits, les fleurs et les légumes.

Commençons, si vous le voulez bien, par les arbres fruitiers.

Et d'abord, qu'est-ce qu'un arbre fruitier?

A cette question, nous répondrons d'une manière sans doute peu précise et peu scientifique, mais d'une manière pratique : un *arbre fruitier* est un *être vivant*. Ce qu'on oublie trop souvent.

Cet arbre en effet que nous voyons tous les jours, qui ne marche pas, il est vrai, ne change pas de place, vit, néanmoins, et meurt comme nous. Il meurt de vieillesse et aussi de maladie.

Comme nous, il circule, dans ses veines, un liquide, qui est le signe de sa vie; quand ce liquide s'arrête, il est mort. Si cette circulation est régulière, puissante, l'arbre est vigoureux et on dit qu'il est plein de *sève*; si elle se ralentit, l'arbre devient chétif, maladif; il faut alors l'exciter à la vie, le soigner, comme un médecin soigne son malade.

Comme nous, cet arbre respire, mange, transpire et se repose.

Il a sa jeunesse, son âge mûr, sa vieillesse, et ces différentes phases de son existence sont parfaitement caractérisées par un végétation emportée ou calme, pleine de vigueur ou de faiblesse, selon l'âge.

Dans les premières années, il n'offre pas de résistance, on lui imprime la forme que l'on veut, c'est le moment de l'éduquer et de le diriger; il ne donne pas encore de fruits, il a les passions et le feu de la *jeunesse*.

Vers six ou sept ans, il se calme et commence à produire quelques fruits; bientôt il se couvre d'une abondante récolte; c'est l'*âge mûr*.

Puis la fructification se ralentit, diminue, il a quelques feuilles jaunes, par ci, par là, les pousses sont moins vigoureuses, la sève circule plus lentement dans les vaisseaux durcis et obstrués, quelques branches manquent à l'appel; c'est la *vieillesse* avec ses infirmités.

(A suivre).

HORTICOLUS.

Notes d'un passant

Ils ne sont pas contents, nos aubergistes! On a pourtant dansé dimanche gras, mardi gras et le dimanche des Brandons. Comptez la bourse de l'ouvrier, et vous me direz si ce n'est pas assez.

Mais il y a encore du vin dans les tonneaux

— Dubreuil est dans un état pitoyable! hurlait le capitaine, Morbleu! Vous devez pourtant bien en savoir quelque chose.

Césaire balbutia :

— C'est ce vin..., et le soleil de la revue. On ne devrait pas, quand on n'est habitué qu'au cidre.

— Allons? assez de votre vin et de votre cidre, sacré finaud! Et dites-nous nettement ce que vous savez sur votre camarade...

— Mais... j'sais pas autre chose que ce qu'on a raconté à la chambrée, qu'on l'avait ramassé la tête tout en sang.

— Eh bien, comment cela a-t-il pu arriver? Il faut que vous nous mettiez sur la piste... Avez-vous eu une discussion avec des pékins!

— Ça se pourrait..., quoique je ne croie pas...

— Alors avec des camarades? Vous en avez bien rencontré, des camarades?

— Ah, oui, on s'offrait un litre...

— Et je parie bien qu'une querelle a éclaté... au sujet d'une tournée, peut-être?

Césaire avança le menton.

— Je ne me souviens pas, mon capitaine.

— Mais, sacrebleu! comment avez-vous pu abandonner Dubreuil, votre pays, votre ami?

Césaire abonda dans le sens du capitaine.

— Ça, ça, c'est que je n'arrive pas à me met-

et de l'eau-de-vie clairette dans les barils... Cela ne peut guère passer le carême ainsi, jusqu'à Pâques! Le lundi on redansera. Mais ce sera déjà quatre permis, et les cabaretiers n'ont droit qu'à six. Aussi, très peu satisfaits, vont-ils ouvrir une petite campagne contre le Décret trop morose adopté si malencontreusement par les Pères conscris du Grand-Conseil. Ils n'ont plus de jambes, tous ces gens-là, et il faut qu'ils se montrent moins chiches envers les cabaretiers et les danseurs. La Société des aubergistes va donc rédiger une nouvelle pétition. Mais aura-t-elle grand succès à Berne?

Il est permis d'en douter.

Le Décret est trop neuf pour qu'on consente à le reviser si vite, et il a déjà donné tant de tablature aux législateurs et orateurs, que très probablement ils renverront les pétitionnaires en les aspergeant d'eau bénite de cour!

Il faudrait que nos braves aubergistes soient Wurtembergeois. Alors, comme ils compteraient le roi pour confrère, il leur serait plus facile d'obtenir gain de cause.

Vous croyez que nous rions? Le roi de Wurtemberg possède à Stuttgart deux grands hôtels fort achalandés. Ces deux établissements, pourvus de tout le confort désirable, sont admirablement situés et rapportent, bon an mal an, à leur auguste propriétaire quelque trois cent mille francs.

La profession d'aubergiste est de tradition dans la famille royale de Wurtemberg. Au commencement du XVIII^e siècle, Pierre le Grand se rendit à Stuttgart pour faire visite au duc régnant. Pour ne pas gêner le prince et avoir ses coudees franches, le tsar exprima le désir de loger à l'auberge.

Le duc accéda à ce désir, mais il sut adroitement se rattraper. Il fit placer une enseigne sur la façade de son palais : *Au rendez-vous des monarques*, et lui-même, costumé en aubergiste, reçut à la porte de son établissement l'empereur de toutes les Russies.

Ce n'est déjà pas si mal trouvé, et c'est le cas de répéter qu'il n'y a pas de sots métiers, même pour les rois, et surtout en un siècle où ces pauvres souverains risquent toujours de s'entendre dire : « Allez chercher fortune ailleurs! »

La vente de Charité qui a eu si grand succès à Porrentruy a été une superbe réponse à l'ignoble diatribe de l'anonyme qui, dans le *Journal du Jura*, osait accuser la généreuse Société des Dames visiteuses des pauvres de con-

tre dans l'idée!... Que moi, moi, j'aie lâché mon ami!... Je ne comprendrai jamais ça...

Durant près d'une heure le capitaine Chenu, tantôt cramponné à sa table, tantôt se redressant comme un diable qui sort d'une boîte, tantôt venant mettre ses yeux gris, comme des pointes, dans le naïf regard de Césaire, l'interrogea, le tourna, le retourna, mais sans en rien tirer. L'ami de Firmin ne savait rien, ne se souvenait de rien.

Quant à Césaire, il avait tiré, de son interrogatoire, cet enseignement que personne non plus ne savait rien; une seule chose était nettement établie, c'est que Firmin avait reçu une horrible blessure à la tête et que, pour l'instant, l'usage de la parole lui était enlevé... Mais que dirait-il, quand il sortirait de son évanouissement? Et ne se souviendrait-il pas, lui?...

— Vous me ferez huit jours de consigne! clama le capitaine Chenu pour clore l'entretien.

Et Césaire regagna la chambrée où quarante questions l'accueillirent; mais du ton dont le capitaine Chenu lui avait collé ses huit jours, il répondit qu'on l'ennuyait et s'abattit sur son lit, horriblement anxieux à la pensée de la lettre à écrire au pays : comment avouer, à Marceline, l'accident de Firmin?

(La suite prochainement.)

— Ça ne nous disait pas... avec cette chaleur. Mais vous avez bu?

— Ça il le fallait bien! on avait la gorge tellement sèche!

— Je vois ça : vous avez roulé de cabaret en cabaret...

— Ça se peut, mon capitaine...

Et qu'est-ce que vous buviez?

Cette question fournit une excellente réplique à Césaire; il dit, avec un geste emporté :

— Et, voilà... c'est ça qui est cause... Nous, n'est-ce pas, on n'est habitué qu'au cidre; et nous sommes bien allés au débit où nous en buvons toujours de chez nous; mais, rapport à la fête, il était plein... Et dans les autres où on est allé, on nous a porté du vin... Et voilà?

— Voilà... quoi?

— Eh ben, voilà! prononça encore Césaire, comme enchanté de cette conclusion.

Après cela, il ne savait sûrement plus rien. Le capitaine ne put retenir un mouvement d'humeur; et, tout en mordillant sa moustache :

— Vous étiez gris?

— Ça doit avoir été quelque chose comme cela...

— Vous mériteriez huit jours de bloc! Voilà que vous n'êtes pas capable de nous renseigner sur le malheur de votre ami!...

Césaire devint très rouge.